

Les bonnes (et les moins bonnes) façons d'alléger son ISF

Jean-Denis Errard / Pigiste | Le 13/05 à 07:00, mis à jour à 11:50

Les bonnes (et les moins bonnes) façons d'alléger son ISF ©Charlotte Smith pour Les Echos Week-End

Voici venu le temps de la déclaration pour l'impôt de solidarité sur la fortune. S'il est encore temps d'appliquer quelques rustines de dernière minute, c'est surtout l'occasion de définir une bonne stratégie pour l'année prochaine. Nos conseils.

RÉDUIRE SON PATRIMOINE IMPOSABLE

L'idée est de convertir du patrimoine taxable en actif exonéré et de jouer sur les décotes, à commencer par la résidence principale, dont 30% de la valeur sont exonérés. Une opération, cependant, qui ne se fait pas en un claquement de doigt. L'acquisition d'œuvres d'art et d'objets de collection en salle des ventes, par un commissaire-priseur, est la solution la plus évidente, à condition de s'y connaître afin d'éviter des désillusions en cas de revente. Mais, à 1 350 000 euros de patrimoine par exemple, l'ISF s'élève à 2 225 euros. Il suffit alors d'acheter une ou des œuvres d'art pour 50 000 euros ou un peu plus afin de se retrouver au-dessous du seuil de déclenchement de l'impôt. Vous n'avez plus à faire de déclaration de fortune et, de facto, cet investissement vous « rapporte » 2 225 euros l'an !

Autre option, les dons aux organismes ou associations d'intérêt général à but non lucratif : fondations reconnues d'utilité publique, entreprises d'insertion, établissements de recherche... En effet, les assujettis à l'ISF ont la possibilité depuis 2007 et la loi Tepas de déduire jusqu'à 75% de leurs dons, dans une limite de 50 000 euros. Mais attention, en cas de cumul avec la réduction pour investissements dans les PME, c'est le plafond global de ce dispositif qui est applicable, soit 45 000 euros.

Investir dans les forêts permet également une décote de 75% avec, en prime, une forte réduction des droits de succession. Préférez cependant les parts de groupement forestier si vous ne vous y connaissez pas ! Selon Arnaud Filhol, directeur général de la société de gestion de portefeuille France Valley, l'un des plus gros acteurs du marché avec plus de 3 500 hectares en gestion, l'aspect fiscal n'est cependant pas la première explication de l'engouement actuel. Selon lui, « la vraie motivation des investisseurs est de diversifier leur patrimoine, avec un actif tangible et séculaire. Pour beaucoup d'entre eux, sortir leurs avoirs des marchés financiers, voire du système bancaire, est important ». Mais il faut avoir en tête que la fiscalité privilégiée des forêts a sa contrepartie : une faible rentabilité. Enfin, ce type d'avoir ne se revend pas du jour au lendemain.